

Carrières, la grande inquiétude

Ce début 2023 est marqué par la mobilisation d'habitants et d'élus de Haute Maurienne vanaoise opposés à un projet de carrières de gypse et d'anhydrite initié par les ministères de la Transition écologique et de l'Economie, destiné à fournir aux industriels Placoplâtre et Vicat des ressources en matière première pour la fabrication du plâtre et du ciment...

Le contexte

L'épuisement des ressources, la quête de nouveaux gisements
La société Placoplâtre (Groupe Saint-Gobain) a alerté les ministres de l'Environnement et de l'Industrie sur les difficultés d'approvisionnement de son usine de plaques de plâtre de Chambéry (157 personnes), suite à l'épuisement du gisement exploité par la société Gypse de Maurienne (SOGYMA) à Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Pancrace. Cette carrière alimente en gypse l'usine Placoplâtre de Chambéry depuis 1981, mais également pour une moindre part des cimenteries Vicat en Isère et dans l'Allier. Placoplâtre Chambéry est considérée comme stratégique en France, elle est la deuxième usine de fabrication de produits d'isolation et du second œuvre pour le bâtiment en France, avec une production annuelle de 45 millions de m² de plaques de plâtre, l'équivalent de plus de 150 000 logements neufs. Selon les années, cette usine consomme entre 300 et 450 000 t de gypse par an. Elle est approvisionnée par train directement depuis la carrière de St-Jean-de-Maurienne.



La carrière de gypse de Saint-Jean-de-Maurienne Ph. Placo Saint-Gobain

Le collectif, la pétition

Réunions à St-Jean, Termignon, Bramans, Le Bourget, Modane. La pétition avait reçu 7 000 signatures au 1er janvier.
Cette pétition est née de la mobilisation d'un groupe d'habitants de la vallée, dont l'un d'eux à découvert par hasard, en Septembre 2022, l'existence du projet de ZSC. Depuis, leur collectif se mobilise contre ce projet. Il estime que « les conséquences seront dévastatrices pour les espaces concernés. L'accès aux chantiers d'extraction nécessitera la création de pistes et de plateformes dans des terres agricoles et des forêts. Les ressources en eau pourront être menacées par l'arrosage visant à limiter les poussières. Les tirs de mines auront un impact sur les riverains ainsi que sur les animaux sauvages et domestiques, dans une région d'élevage ovin et bovin reconnue (viande d'agneau, AOP Beaufort). Les poussières générées par l'exploitation, le concassage sur place, le transport par camions risqueront d'impacter la santé des habitants dont les maisons auront perdu une bonne partie de leur valeur. L'économie des villages et stations sera menacée voire détruite : l'agriculture à cause de l'occupation des meilleures terres cultivables et des poussières, le tourisme à cause de l'impact paysager et des autres nuisances faciles à imaginer. Puis l'artisanat et le commerce suivront car largement portés par les secteurs précédents. Les milieux naturels concernés, classés, reconnus riches en espèces animales et végétales, réservoirs de biodiversité, seront saccagés. On pétième même une zone Natura 2000 qui se retrouvera en partie dans la ZSC ! »
Le collectif fait remarquer que la vallée est déjà très impactée par le chantier du Lyon-Turin ferroviaire. D'autre part, ses nombreux ouvrages hydroélectriques contribuent grandement à la production d'énergie décarbonée. « La Maurienne a déjà largement pris sa part. Elle ne doit pas devenir une vallée sacrifiée et surtout pas sous prétexte de développement durable ».

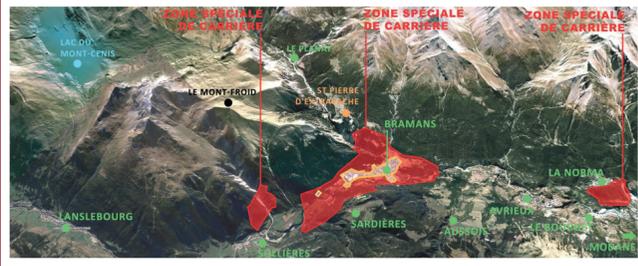
La pétition est accessible sur le site www.change.org (NON à la Zone Spéciale de Carrières en Maurienne) et sur www.facebook.com/NZSC.Maurienne

Le calendrier

1er trimestre 2023 : Concertation préalable, le seul moment où la population pourra se faire entendre, elle sera consultée sous la supervision de deux garants, nommés par un organisme indépendant, le CNDP, lesquels veilleront à ce que l'information soit de qualité et accessible par tous. **Mai et juin 2023 :** Rapport des garants ; décision du préfet (poursuite ou abandon). **Si poursuite, été 2023 :** Étude environnementale et enquête publique. **Fin 2024 :** Le Conseil d'État décide de l'instauration de la ZSC. **2025 :** Démarrage des nouvelles carrières.

Le projet

Une Zone Spéciale de Carrière (ZSC) en deux parties, concernant pour 120 ans la vallée de l'Arvan et la Haute Maurienne
Le projet de ZSC est inscrit dans un document émanant de l'Autorité environnementale*. Il concerne 1 031 ha répartie en 2 secteurs distincts : un secteur en amont de Modane et un secteur situé dans la vallée de l'Arvan. A noter que dans le périmètre de la ZSC, de par le code minier, l'exploration et l'exploitation d'un gisement sont possibles sans le consentement du propriétaire du sol.
➔ 627 hectares concernés en HMV. Secteur formé en trois « sous zones », à Aussois, Villarodin-le-Bourget et Val-Cenis. 360 ha environ constitueraient des espaces de « protection » de gisement, des passages pour l'évacuation des matériaux (voies d'accès et pistes), des zones de servitude temporaire autour des zones d'extraction (talus de sécurité, clôtures, etc.), des espaces de protection sans aucune exploitation, des zones permettant la recherche de substances de carrières. 62 ha correspondraient aux cœurs de village et hameaux, ainsi qu'aux zones d'activité, exclus des zones de prospection et d'exploitation (Ndlr : mais néanmoins impactés). Environ 200 ha (plus de 300 terrains de football) sont identifiés comme pouvant faire l'objet d'extraction progressive.
➔ 404 ha en Arvan, à St-Jean-de-Maurienne, St-Pancrace et Fontcouverte-la-Toussuire.
* Cette instance émanant du ministère de l'environnement donne des avis, rendus publics, sur les évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser ces impacts, par exemple, la décision d'un tracé d'autoroute, la construction d'une ligne TGV ou d'une ligne à haute tension, mais aussi d'un projet local, dès lors qu'il dépend du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), et qu'il est soumis à étude d'impact.



Le gypse

Pour faire du plâtre
Produit naturel, le gypse est un sulfate de calcium hydraté. Il est le premier constituant du plâtre et entre également dans la composition des ciments et de divers produits comme les engrais et les charges minérales (peintures et la verrerie). C'est un matériau important pour l'industrie du BTP.
La production française de gypse en 2015 est de l'ordre de 4 millions de t/an. La région Ile-de-France est la première région productrice avec 2,8 millions de t/an soit ~60% de la production nationale. Les gisements de gypse franciliens ont d'ailleurs été reconnus d'enjeu national et européen par le schéma directeur Ile de France (SDRIF) publié le 26 décembre 2013.
Le Sud-Est de la France (polygone délimité approximativement par Belfort/Clermont-Ferrand/Narbonne/Nice) dispose de plusieurs gisements. Ce secteur représente 18% des réserves nationales dont 5% dans les Alpes. Elles sont certainement plus importantes, mais les conditions d'exploitation (altitude, relief) rendent difficiles une récupération optimale.
En Maurienne et Haute Maurienne
Dans la vallée de l'Arvan, les moulins de la Combe de l'Arvan (Combe des Moulins) sont modifiés vers 1865 pour l'exploitation du gypse. A partir de 1900 l'évolution de la construction accroissait l'importance de ce matériau. On l'utilisa aussi sous forme de plaques de 2 cm d'épaisseur, mélange de paille et de plâtre, connues sous le nom de « planches David », ancêtres du « Placoplâtre » largement utilisé dans la construction et dans la rénovation (photo ci-dessus).



Le « non » de la Maurienne à la Première ministre

Dans un courrier daté du 15 décembre, Emilie Bonnavard, députée de la 3^e circonscription de la Savoie, saisit la Première ministre Elisabeth Borne pour lui demander l'arrêt de l'étude de la ZSC en Maurienne. Sa lettre a été co-signée par plus de 70 élus de la vallée, maires, présidents de communautés de communes, conseillers départementaux...

« Madame la Première Ministre, En début d'année 2022, nous avons été informés, avec les élus de la Maurienne, du lancement d'une étude dite Zone spéciale Carrières (ZSC) en Maurienne. Cette démarche a été sollicitée par les Ministres de l'Economie et de la Transition écologique en 2021.

...nous avons atteint notre niveau maximum d'acceptation face à tout nouveau projet de carrière

Comme vous le savez, la Maurienne accueille en ce moment le grand chantier du tunnel de base du Lyon-Turin. Ce chantier est d'intérêt européen et national et je le soutiens pleinement. Notre vallée et nos habitants subissent donc d'avoir été totalement pris de court, avec à peine quelques mois, en outre en pleine période électorale, entre l'information de la ZSC (sans contenu) et l'annonce du lancement d'une concertation sur un projet déjà très abouti ! En effet, nous avons eu connaissance, grâce notamment aux recherches et aux travaux d'un groupe de citoyens, il y a seulement quelques jours, d'une étude déjà très avancée, avec un dossier de 240 pages, qui n'a été transmis à aucun élu... Sur le fond maintenant : je sais que le sujet est complexe, et je n'ai jamais été dans une position consistant à m'opposer à tous les projets. Je me suis toujours efforcée de trouver un point d'équilibre entre d'une part enjeux économiques, de relocalisation, d'indépendance en matière de production de matériaux, et d'autre part exigences environnementales et efforts déjà acceptés par un territoire et ses habitants sur des projets d'envergure. C'est parce que cet équilibre est déjà atteint en Maurienne que je suis totalement opposée à cette ZSC, qui conduirait à la possibilité de lancer de nouvelles carrières dans cette vallée, et je l'ai fait savoir en juin dernier aux garants chargés de mettre en œuvre la concertation qui n'a pas encore démarré officiellement.

Les raisons principales de mon opposition sont les suivantes. Nous avons déjà beaucoup de carrières en Maurienne, et notre territoire de montagne, particulièrement contraint en termes fonciers et d'habitat des populations (contraintes qui vont encore augmenter en raison de la loi dite Zéro Artificialisation nette), a déjà beaucoup contribué à l'effort national en la matière. J'estime, comme les élus de la vallée qui ont accepté de cosigner ce courrier, que nous avons atteint notre niveau maximum d'acceptation face à tout nouveau projet de carrière.

Comme vous le savez, la Maurienne accueille en ce moment le grand chantier du tunnel de base du Lyon-Turin. Ce chantier est d'intérêt européen et national et je le soutiens pleinement. Notre vallée et nos habitants subissent donc d'avoir été totalement pris de court, avec à peine quelques mois, en outre en pleine période électorale, entre l'information de la ZSC (sans contenu) et l'annonce du lancement d'une concertation sur un projet déjà très abouti ! En effet, nous avons eu connaissance, grâce notamment aux recherches et aux travaux d'un groupe de citoyens, il y a seulement quelques jours, d'une étude déjà très avancée, avec un dossier de 240 pages, qui n'a été transmis à aucun élu... Sur le fond maintenant : je sais que le sujet est complexe, et je n'ai jamais été dans une position consistant à m'opposer à tous les projets. Je me suis toujours efforcée de trouver un point d'équilibre entre d'une part enjeux économiques, de relocalisation, d'indépendance en matière de production de matériaux, et d'autre part exigences environnementales et efforts déjà acceptés par un territoire et ses habitants sur des projets d'envergure. C'est parce que cet équilibre est déjà atteint en Maurienne que je suis totalement opposée à cette ZSC, qui conduirait à la possibilité de lancer de nouvelles carrières dans cette vallée, et je l'ai fait savoir en juin dernier aux garants chargés de mettre en œuvre la concertation qui n'a pas encore démarré officiellement.

A force de concentrer les contraintes de toutes sortes sur un territoire, vous risquez de voir la population ne plus adhérer et s'opposer à tous les chantiers. J'estime que pour les 30 prochaines années, la Maurienne, avec le Lyon-Turin, et les carrières existantes, aura largement pris sa part à l'effort national, pour ne pas se voir imposer de nouvelles nuisances.

On ne peut pas tout concentrer sur un seul espace de montagne, une seule vallée. Car c'est bien ce qu'il se passe aujourd'hui.

Les élus cosignataires de la lettre

- Yves Durbet, président du SPM et maire de La Tour-en-Maurienne
- Jacques Arnoux, maire de Val-Cenis
- Philippe Rollet, maire de St-Jean-de-Maurienne
- Hervé Genon, président de la CC Porte de Maurienne et maire délégué d'Aiguebelle (Val-d'Arc)
- Christian Simon, président de la CC Haute Maurienne Vanoise
- Bernard Chêne, président de la CC du Canton de la Chambre et maire délégué de Saint-François-Longchamp
- Jean-Paul Margueron, président de la CC Cœur de Maurienne Arvan
- Cédric Vial, sénateur de la Savoie
- Martine Berthet, sénatrice et conseillère départementale de la Savoie
- Christiane Brunet, vice-présidente du Conseil départemental de la Savoie
- Patrick Provost, conseiller départemental de la Savoie et maire de St-François-Longchamp
- Nathalie Furbeyre, conseillère départementale de la Savoie
- Olivier Thévenet, conseiller départemental de la Savoie
- Christian Grange, vice-président du Conseil départemental de la Savoie
- Alexandre Albrieux, maire de Valmeinier
- Roland Avenière, maire de Le Freney
- Fabrice Baudray, maire de St-Sorlin-d'Arves
- Jean-Marc Blangy, maire d'Albiez-le-Jeune
- Roger Blanc-Coquand, maire de St-Pancrace
- Danielle Bochet, maire déléguée d'Hermillon (La Tour-en-Maurienne)
- Jean-Pierre Rougeaux, maire de Valloire et secrétaire général de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne.
- Bertrand Mondet, maire de Saint-Rémy-de-Maurienne
- Benjamin Canot, maire d'Aiton
- Luc Ollier, maire de Saint-Martin-d'Arc
- Jérémy Tracq, maire de Bessans
- Christine Bouclier-Beauchet, maire de Saint-Pierre-de-Belleville
- Christian Chiale, maire de Saint-André
- Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban-des-Villards
- Patrick Bois, maire délégué de Bramans (Val-Cenis)
- Jean-Louis Bougon, maire délégué de Sollières-Sardières (Val-Cenis)
- Christiane Hustache, maire de Saint-Jean-d'Arves
- Marc Konareff, maire de Bonneval-sur-Arc
- Joël Cécille, maire de Les Chavannes-en-Maurienne
- François Chemin, conseiller régional et maire de Fourneaux
- Lionel Combet, maire de Saint-Martin-sur-la-Chambre
- Sylvain Conti, maire d'Epierre
- Philippe Falquet, maire délégué de Pontamfrey-Montpascal (La Tour-en-Maurienne)
- Bernard Fargeas, maire de Montsapey
- Philippe Girard, maire de Ste-Marie-de-Cuines
- Jean-Claude Raffin, maire de Modane
- Guy Ratel, maire de St-Martin-la-Porte
- Stéphane Robin, maire de La Chapelle
- Philippe Rossi, maire de Villargondran
- Gérald Bourdon, maire délégué de Termignon (Val-Cenis)
- Stéphane Boyer, maire d'Aussois
- Daniel Crosaz, maire de Montvernier
- Jacky Demonnaz, maire de Bonvillaret
- Patrick Didier, conseiller départemental de la Savoie et maire de Jarrier
- Laure Pion, maire de N-D-du-Cruet
- André Brunet, maire de Saint-Georges-d'Hurtières
- Jean-Paul Buet, maire de Montgilbert
- Jean-Marc Buttard, maire d'Avrieux
- François Rovasio, maire de Saint-Julien-Montdenis
- Mathilde Sonzogni, maire de La Chambre
- Jean-François Thiaffey, maire de Saint-Alban-d'Hurtières
- Fabien Gravier, maire délégué de Lanslebourg (Val-Cenis)
- Dominique Lazzaro, maire de Saint-Etienne-de-Cuines
- Gilles Margueron, maire de Villarodin-Bourget
- Mickaël Cohin, maire de Saint-Léger
- Bernard Covarel, maire de Fontcouverte-la-Toussuire
- Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban-des-Villards
- Aimé Perret, maire d'Orelle
- Simon Bouchoulin, maire de Saint-Avre
- Claude Meille, 1^{er} adjoint au Maire de Fourneaux
- Jacqueline Ménard, maire déléguée de Lanslevillard (Val-Cenis)
- José Rico-Perez, maire de Val-d'Arc et maire délégué de Randens
- Sophie Verney, conseillère départementale de la Savoie et maire de Montricher-Albanne
- Patrice Fontaine, maire de Villarembert-Le Corbier
- Rozenn Hars, conseillère départementale suppléante
- Florian Chinal, conseiller départemental suppléant

Je vous demande, Madame la Première Ministre, avec tous les élus locaux qui ont accepté de signer ce courrier, de stopper immédiatement la démarche de ZSC en Maurienne. Nous avons pris plus que notre part à l'effort national. Je vous remercie par avance, Madame la Première Ministre, de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier, et vous prie d'accepter mes respectueuses salutations. »



Sur le terrain, ici à Bramans, le non est également sans équivoque.